



# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil a étudié et adopté le Règlement général numéro G-100. Ce règlement uniformisé ayant pour objet de régir les nuisances, le stationnement, la circulation, la marche au ralenti du moteur des véhicules routiers, les activités, les commerces, la sécurité, la paix et l'ordre public, les animaux et les systèmes d'alarme intrusion entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé à l'adresse suivante : 245, chemin Picard, Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, ce 5 OCTOBRE 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

**Sylvie Gougeon**